

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2016.

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE et Carole BLAIN.

Étaient absents excusés : M. Jacques AUGRIS, Mmes Ginette BOUYER, Katia GAUDIN et Catherine AMBAYE.

Pouvoirs : M. Jacques AUGRIS à M. Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Mme Ginette BOUYER à Mme Carole BLAIN, Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD et Mme Catherine AMBAYE à M. André RIGNAULT.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Carole BLAIN a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2016.
2. DROITS DE PRÉEMPTION.
3. RÉVISION DU LOYER – LOGEMENT COMMUNAL 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE.
4. CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS – TRAVAUX 2015.
5. FONDS DE CONCOURS ALLOUÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS – TRAVAUX 2015.
6. CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS – TRAVAUX 2016.
7. FONDS DE CONCOURS ALLOUÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS – TRAVAUX 2016.
8. CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CNP 2017.
9. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR.
10. VOTE DES SUBVENTIONS.
11. QUESTIONS DIVERSES.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2016 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2016.

DROITS DE PRÉEMPTION :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

Section C : n° 511 – 779 (Les Grandes Vignes) 523 – 834 – 1034 – 918 – 981 – 982 (La Gilardière).

RÉVISION DU LOYER – LOGEMENT COMMUNAL 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder à la révision contractuelle du loyer à compter du 1^{er} décembre 2016. Ce qui porte le loyer mensuel à 442,43 €.

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS – TRAVAUX 2015 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (13 pour - 2 abstentions)

- Accepte pour l'aménagement des rues « 24 Route de Loing – 31/32 Épinoux – 51 Champagné-Lureau – 100 Cité de Loing », la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes des travaux de voirie relevant de la compétence communale,
- Approuve le budget de l'opération d'un montant à charge communale évalué à 30 888.06 € TTC ;
- Approuve la convention établie, définissant les conditions dans lesquelles la délégation de maîtrise d'ouvrage est mise en œuvre, ainsi que les modalités de participations financières ;
- Autorise le Maire à signer cette convention et les pièces utiles à ce dossier.

FONDS DE CONCOURS ALLOUÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS – TRAVAUX 2015 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (14 pour - 1 abstention)

- Accepte pour l'aménagement de la rue « Route de Loing », le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes,
- Approuve le budget de l'opération d'un montant à charge communale évalué à 17 612.38 € TTC ;
- Charge Monsieur le Maire et l'autorise à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS – TRAVAUX 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Accepte pour l'aménagement de la rue « Route de Loing », la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes des travaux de voirie relevant de la compétence communale,
- Approuve le budget de l'opération d'un montant à charge communale évalué à 16 754.95 € TTC ;
- Approuve la convention établie, définissant les conditions dans lesquelles la délégation de maîtrise d'ouvrage est mise en œuvre, ainsi que les modalités de participations financières ;
- Autorise le Maire à signer cette convention et les pièces utiles à ce dossier.

FONDS DE CONCOURS ALLOUÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS – TRAVAUX 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Accepte pour l'aménagement de la rue « Route de Loing », le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes,
- Approuve le budget de l'opération d'un montant à charge communale évalué à 8 925.37 € TTC ;
- Charge Monsieur le Maire et l'autorise à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR :

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'admettre en non-valeur les deux titres de recettes non recouvrés par le Trésorier (impayés de cantine) sur les exercices 2013 et 2015, pour un montant de 5.58 €

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CNP 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel souscrit auprès de la CNP dont le taux de cotisation est fixé à 5,18% pour 2017.

VOTE DES SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal vote les subventions ci-après, dont le versement effectif est conditionné par la production des comptes.

ADMR 1 700 € - Comité des Fêtes de Savigné 2 100 € - APE 180 € - OCCE Coop. Scolaire Savigné 3 145 € - Football Club Savigné 800 € - UNC Savigné 285 € - ACCA 200 € - VTT Savigné 250 € (à titre de lancement) - Fonds Solidarité Logement 285 € - Collectif Alimentaire Civray 1 395 € - Restos du Cœur 190 € - Secours populaire 150 € - Accueil des gens de passage 50 € - Prévention Routière 50 €

À noter que Mme Carole BLAIN n'a pas fait usage du pouvoir donné par Mme Ginette BOUYER pour le vote de la subvention de l'ADMR, Mme Ginette BOUYER étant membre du bureau de l'ADMR.

Le Conseil Municipal a décidé, de ne pas donner suite aux demandes de subvention présentées par la SPA – l'US Basket de Civray, l'AAPPMA La Truite Civraisienne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et l'APEEL de Couhé.

QUESTIONS DIVERSES :

Informations :

- Monsieur le Maire a signé le contrat de dératisation avec la société ECOLAB d'un montant de 233 € HT correspondant à la mise à jour suite au transfert de la compétence assainissement à Eaux de Vienne. La Commune recevra un avoir du trop payé sur la facture 2016.
- Information sur la participation financière des collectivités à la protection sociale complémentaire pour les risques prévoyance et/ou santé, dans le cadre de la procédure dite labellisation.
- Invitation du Secours populaire le 16 décembre 2016, passage du Père Noël vert.
- Primaires de la droite et du centre, les 20 et 27 novembre à CIVRAY.
- Primaires de la gauche les 22 et 29 janvier 2017 à CIVRAY.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.